

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Les maladies mentales, etc. Autrement dit, des 120 articles, quelques-uns seulement portent sur les sujets qui ont donné lieu à la plus grande partie du débat. Après m'être adressé au député de Calgary-Nord, j'en reviens à la position adoptée cet après-midi par le ministre de la Justice compte tenu de la teneur du bill présenté au Parlement, ce dernier a fait du bon travail. C'est partiellement attribuable au fait que le Parlement demeure quand même une excellente institution, la plupart du temps; mais c'est également attribuable aux améliorations apportées à notre règlement et qui ont été rodées, si l'on peut dire, pendant l'examen de ce bill, en ce qui concerne le processus législatif. Il faut l'admettre, nous avons assisté à un excellent débat à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture. D'après mes observations et les rapports des membres néo-démocrates du comité permanent de la justice et des questions juridiques, le comité a accompli un travail exhaustif, et l'on s'est surpris qu'il ait expédié ce travail plus rapidement que prévu.

Puis, lorsque le bill est revenu à la Chambre à l'étape du rapport, nous avons eu une expérience qu'à mon avis le député de Calgary-Nord devrait admettre. Malgré toutes ses allégations que le gouvernement se refusait à diviser le bill, malgré toutes ses tentatives pour gêner le ministre de la Justice, par certaines déclarations qu'il a faites à un moment donné, il reste que les députés de la Chambre des communes ont eu et ont exercé le droit d'exprimer leurs observations à la fois dans leurs discours et par leurs votes sur les points litigieux.

**Des voix:** Bravo.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quelque opinion que les gens aient pu avoir du changement de la loi sur l'homosexualité, de quelque façon que les députés aient pu envisager une modification à la loi sur l'avortement, ou les loteries et tous les points que nous avons étudiés, les députés avaient non seulement le droit de proposer des amendements, mais de fait ils en ont proposé, et nous les avons discutés pendant des jours sans discontinuer et les avons mis aux voix. Le Parlement s'est prononcé sur chaque point litigieux séparément.

Quand nous avons voté sur l'avortement, nous ne votions pas sur une partie d'un tout, mais sur l'avortement lui-même. Quand nous avons voté sur la question des loteries nationales, question où le Parlement n'a pas bien voté à mon avis, nous votions tout de même

sur ce seul point. Je ne prétends pas que l'amendement a été rejeté parce qu'il faisait partie d'un tout; par ailleurs, les députés ministériels ne peuvent pas dire, pour défendre leur vote, que quelque chose d'autre y était rattaché. Ils ont voté pour que les loteries nationales soient permises aux termes du Code criminel. J'abuserais quelque peu du Règlement si je devais tenter de repasser tout ce débat, surtout en parlant des votes, mais je crois qu'il n'est pas hors de propos de dire, le Parlement étant ce qu'il est, c'est-à-dire une grande institution, que nous avons pris une décision sur tous ces points litigieux.

Lorsque l'on votera enfin—il ne s'agit du reste que d'une formalité—en troisième lecture et que le bill sera adopté, l'on pourra dire que le Parlement a donné son avis individuellement sur chacune des questions litigieuses. Et c'est très bien ainsi. Le Parlement mérite d'être félicité de ce qu'il a fait. Je persiste à croire qu'il est ridicule de dire que l'on aurait dû subdiviser le bill et que l'on nous a demandé d'accepter en bloc une variété de mesures.

J'aimerais cependant faire une remarque en ce qui concerne le vote. Il y a eu beaucoup de votes à l'étape du rapport. On a voté tous les jours de la semaine. Rien à redire à cela, puisque le Parlement siège cinq jours par semaine et que, d'après l'article 5 du Règlement, les députés sont censés être ici et que tous les jours sont bons pour voter. Mais il y avait souvent très peu de voix les lundis et vendredis. A vrai dire, le nombre de ceux qui ont voté vendredi sur certains amendements relatifs à l'avortement était loin de représenter une majorité de la Chambre des communes elle-même. Je crois que vendredi elle l'emportait de 108 à 35 ce qui est une majorité écrasante des députés présents. Mais 108 députés seulement, ce n'est pas beaucoup alors que nos effectifs sont de 264. J'espère donc—and je m'adresse au leader suppléant du gouvernement, aux autres leaders de partis à la Chambre et à moi-même—that lorsque nous voterons en troisième lecture, il y aura assez de députés ici de sorte que ceux qui voteront en faveur du bill ne représenteront pas seulement la majorité des députés présents, mais la majorité des membres de la Chambre des communes. Je signale aux leaders comme aux whips qu'il est assez important, lors de la mise aux voix d'une mesure législative aussi importante que celle-ci, que le vote soit catégorique et convaincant, de façon que les voix affirmatives représentent une nette majorité non seulement de ceux qui seront présents mais de tous les membres de la Chambre des communes.